



L'Émancipateur n°25

Bulletin du Syndicat Départemental de l'Éducation Nationale du Cantal

FERC/CGT

Tel : 04 71 48 27 89

cgteducaction15@gmail.com

Décembre 2010

Journal fondé en 1919 par le syndicat des instituteurs

EDITO

Au moment de rédiger cet éditorial, je me sens obligé, comme la plupart de ceux qui ont rédigé ces jours-ci des éditoriaux dans différents bulletins d'information syndicale, d'évoquer la question des retraites. L'actualité impose sa règle à l'éditorial, et l'actualité, quoiqu'on en dise, c'est encore et toujours la question des retraites. Mais quoi écrire qui n'ait déjà été écrit par d'autres, et bien mieux que je ne saurais le faire?

C'est une discussion improvisée, au coin d'un couloir de l'UD, avec deux « vieux » militants encore bien actifs, plus que jamais peut-être, qui m'a donné l'idée de cet éditorial. L'un des deux faisait part à l'autre de son indignation face aux entreprises de charité, type « soupe populaire », « restos du cœur », ou encore « Téléthon ». Ces dispositifs sont devenus au fil des ans des sortes d'évidences, ils appartiennent à notre paysage ordinaire, il est rare qu'on ose contester leur légitimité. Bref, plus personne ne s'indigne devant eux. Il y a pourtant quelques bonnes raisons de dénoncer leur existence : chacun de ces dispositifs ne souligne-t-il pas, pour qui les interprète correctement, les défaillances de l'Etat ? Y aurait-il un « téléthon » si l'Etat assurait sa responsabilité en matière de financement de la recherche médicale ? Y aurait-il encore des « restos du cœur » ou une « soupe populaire » si l'Etat garantissait la justice sociale ? La nécessité de ces entreprises de charité provient de toute une série de démissions de la puissance publique. La pauvreté, la maladie sont en train de perdre leur sens politique dans la mesure où l'Etat en abandonne le traitement. La popularité de ces dispositifs indique de son côté que les masses ont intégré que l'Etat ne fera rien pour soigner les maux de la société, et qu'elles s'en remettent désormais à d'autres instances, comme si cela était « normal ». En apportant à ces organismes sa propre contribution financière, on a alors le sentiment de faire quelque chose de bien. Une certaine conscience morale a remplacé la conscience politique. C'est un peu le même genre de réaction populaire que le mouvement syndical a rencontré lorsqu'il a tenté de barrer la route à la réforme Sarkozy à l'automne. L'immense popularité du mouvement, mesurée par sondages, ou directement vécue par les participants lorsqu'ils étaient au contact de la population, est demeurée paradoxale : l'immense majorité des français trouvait « normal » ce mouvement, et l'approuvait, comme elle trouve « normal » le Téléthon et l'approuve en lui envoyant un chèque. Pourtant l'immense majorité des français n'a pas franchi le pas d'un engagement politique, ils déploraient pourtant cette réforme, mais leur déploration n'a jamais été jusqu'à se transformer en une indignation, qui aurait pu créer la dynamique de cet engagement.

Il y a pourtant encore des hommes qui persistent à ne pas trouver « normal » qu'il existe des restos du cœur, et qui s'indignent chaque année du Téléthon. Il n'est pas étonnant qu'ils soient les mêmes qui s'indignent devant la loi sur les retraites qui, à sa manière, organise une autre forme de démission de l'Etat. Le grand défi de notre mouvement est peut-être de ce point de vue de transmettre à ceux qui l'ont perdue un peu de cette faculté de s'indigner, si vivace encore chez ces deux « vieux » militants que j'ai eu la chance de croiser ce jour-là.

Franck Lacrampe

SOMMAIRE

Page 1 : Edito

Page 2-3 :
Faut-il se méfier des ENT ?

Page 4 :
Duclaux : mobilisation et répression

Page 5 :
Revue de presse « retraites »

Page 6 :
Unité d'action-union

Page 7 :
Rythmes scolaires

Page 8 et 9 :
**Fusion Monnet-Mermoz
Temps partiel**

Page 10 et 11 :
**Ma première rentrée
Démarchage de la CASDEN**

Page 12-13 :
**Syndicalisme et pédagogie
Droits de l'homme**

Page 14 :
**75^{ème} anniversaire du front
populaire**

Date à retenir :

Samedi 22 janvier 2011

**Mobilisation contre les
suppressions de postes**

mardi 15 février 2011

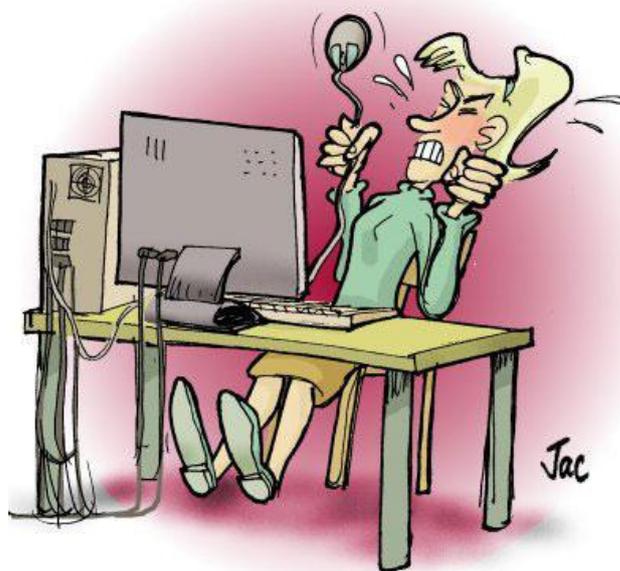
**Stage d'accueil organisé par
le SDEN CGT**

*MEILLEURS VŒUX POUR
L'ANNEE 2011*

« ENT » est l'un de ces sigles devenu familier depuis quelques temps. Dans le secondaire, aucun enseignant désormais, ne peut l'ignorer. Il signifie : « environnement numérique de travail ». Les « ENT » constituent donc, premièrement, un environnement. Un environnement est un milieu qui nous enveloppe, au sein duquel notre existence se déroule, c'est un lieu que nous habitons. Pour l'homme, le premier de ses environnements fut la nature. C'est aujourd'hui le monde artificiel des objets qu'il a édifié avec ses mains. Dans ce monde artificiel où désormais il vit, l'homme a rapport avec quantité d'objets, dont certains sont comme des prothèses qui prolongent son corps. Au bout de la main de l'homme moderne nous trouvons par exemple aujourd'hui, la plupart du temps, un téléphone portable. Au bout de ses doigts nous trouvons aussi le clavier d'un ordinateur. C'est le cas pour l'enseignant, en particulier dans le secondaire, dont la journée de travail implique nécessairement, à un moment donné ou un autre, qu'il prenne position en face de l'une de ces machines, quelques instants, ou plus si sa fonction l'exige. Le support papier a été remisé, la saisie des absences est numérisée, il n'y a plus, ou il n'y aura bientôt plus, de cahier de texte. Les jeunes collègues ne connaîtront pas les joies du remplissage, stylo à la main, des bulletins chaque fin de trimestre. L'outil numérique génère en outre un espace de communication, nous n'avons plus besoin d'un contact physique pour nous parler, on peut désormais s'échanger des informations à tout moment, nous avons dépassé les contingences de la rencontre. Gain de temps pour les services de la vie scolaire, possibilité de procéder à toute une série d'opérations, confortablement, depuis chez soi, intensification de la communication entre les enseignants, pourquoi serions-nous nostalgiques du papier et du stylo ? Ce nouveau milieu de vie professionnelle, cet environnement numérique de travail, pourquoi ne serait-il pas une bonne chose ? La méfiance à leur égard, les réticences à s'en servir, ne sont-elles pas simplement les expressions de ce réflexe irrationnel, de cette peur qui agitent l'homme depuis toujours dès qu'il est confronté à ses propres inventions, à ses propres prouesses techniques ? Et d'autre part, à quoi sert de protester contre un tel progrès technique et qui a sérieusement la prétention de l'interrompre ou de faire marche arrière ? Qu'y-a-t-il donc à craindre dans les « ENT » ? On peut bien sûr mentionner l'argument classique, souvent utilisé pour critiquer le progrès technique, en particulier l'introduction de la machine dans le monde du travail. Actuellement nous constatons au niveau de nos établissements secondaires la baisse tout aussi spectaculaire du nombre des assistants d'éducation dans les services de vie scolaire. Cette baisse serait-elle possible, en tout cas dans cette dimension, si le traitement informatique des absences, qui constitue un aspect fondamental du

travail quotidien des services de vie scolaire, ne permettait pas l'effectuation de ce travail avec une main d'œuvre numériquement inférieure à celle requise dans le contexte d'un traitement papier ? Lorsque nous renseignons les « ENT », plutôt que de remplir comme nous le faisons il y a quelques années un support papier, nous nous comportons, inconsciemment, comme nous nous comportons lorsque nous remplissons informatiquement notre déclaration d'impôts, ou comme lorsque nous passons aux caisses automatisées des supermarchés. Nous faisons travailler des machines, et, ce faisant, nous contribuons à rendre les fonctionnaires des impôts, les caissières de supermarchés, ou encore les assistants d'éducation, superflus, inutiles. Si des machines de surveillance étaient installées dans chaque couloir de chaque établissement, peut-être la fonction d'assistant d'éducation pourrait-elle être purement et simplement supprimée ? Il est possible que, prenant du recul par rapport à ce fait, nous nous rendions compte qu'en parallèle, il est compensé par un autre fait : pour la maintenance, la conception de ces systèmes informatiques qui rendent dans certains points du monde du travail le travailleur superflu, il faut que d'autres travailleurs soient formés. Mais cependant, à notre niveau d'observation, ce que nous constatons, c'est l'amaigrissement de certains postes de travailleurs, en lien étroit avec l'installation des « ENT », et ceux-là ne seront guère rassurés par une perspective plus globalisée. Les enseignants sont-ils à l'abri d'être remplacés par des machines, eux dont la compétence pédagogique ne semble guère remplaçable par des ordinateurs. Rien n'est moins sûr. Les « ENT » en effet n'ont sans doute pas développés encore l'intégralité de leur potentiel. Ma fille qui est en collège se connecte le soir sur les « ENT » pour effectuer des exercices de mathématiques. Bientôt peut-être se connectera-t-elle sur les mêmes « ENT » pour accéder à un cours qu'un enseignant aura rédigé, ou, mieux encore, pour accéder à un cours vidéo, qu'un enseignant réalisera en direct devant 10 classes ou plus au même moment ? Les IFSI (institut de formation de soins infirmiers) ont systématisé cette année le cours sous forme de vidéo conférence. Le résultat c'est évidemment la réalisation d'un gain en termes de main d'œuvre. C'est aussi l'élimination pure et simple de la relation pédagogique c'est-à-dire d'un rapport individué et vivant entre l'enseignant et l'élève. Cette relation est déjà profondément altérée dans le cadre d'un cours en amphithéâtre, mais elle est purement et simplement détruite avec la vidéo conférence. Cette possibilité est inscrite dans les « ENT », au titre d'un de ses éventuels développements futurs. Pourtant ils s'imposent insensiblement comme une évidence, dont la mise en question serait de l'ordre d'une réaction irrationnelle. L'autre argument que nous voudrions développer

concerne une distinction qu'on trouve chez Simondon, philosophe contemporain, bien connu pour ses réflexions sur la technologie. Ce dernier opère donc une distinction qu'ordinairement, dans le langage courant, on ne rencontre guère, entre l'outil et l'instrument. L'outil, affirme-t-il, est un objet dont la mise en œuvre permet d'imprimer certaines modifications délibérées sur le réel, permet d'accomplir certaines actions. Par exemple, un marteau est un outil, ou encore une vis. Un instrument est un objet qui, sans modifier le réel, permet d'en préparer la transformation en fournissant le moyen de récolter des informations sur le réel, de le mesurer. Par exemple un niveau de maçon permet de savoir si un plan sensé être horizontal l'est effectivement. En reprenant la distinction de Simondon nous pourrions dire des « ENT » qu'ils sont à la fois un outil et un instrument. Nous avons pourtant tendance à ne voir en eux que des outils, outils de communication, permettant l'action de transmettre de l'information, ou encore outils pour consigner le contenu du cours réalisé afin de le mettre à disposition des élèves (fonction de l'ancien cahier de classe). Mais cependant, sans que nous nous en rendions forcément bien compte les « ENT » sont aussi un instrument : ils permettent de récolter des informations, non dans le cadre d'une procédure de communication explicite, mais à notre insu. Un spectateur extérieur, disposant des accréditations requises, pourrait fort bien s'immiscer dans nos messageries et prendre connaissance de nos conversations numériques. Dans le cadre d'un simple échange verbal avec des collègues, une telle démarche d'espionnage était de toute évidence plus délicate : il aurait fallu à ce spectateur espion une complicité parmi les participants à la conversation. Comme tout espace numérique de conversation les « ENT » donnent l'illusion à ceux qui s'en servent pour communiquer d'être un équivalent de l'ancienne discussion privée. Mais la possibilité de leur accessibilité à d'éventuels espions numériques rend peu crédible ce caractère privé auquel pourtant les utilisateurs ont tendance à croire. Les « ENT » sont donc certes un outil de communication, mais aussi un instrument de récolte potentiel de données dont nous croyons à tort qu'elles ne sont accessibles qu'à nous, et à ceux avec lesquels nous voulons les partager. Pour ma part, mes tendances paranoïaques sont sans doute responsables de l'usage minimaliste que je fais de ma



messagerie électronique. Mais sans être paranoïaque on peut tout simplement être méfiant. Aucun outil informatique de ce genre ne pourra jamais donner les garanties nécessaires pour évacuer le risque qu'il ne devienne cet instrument d'espionnage fournissant à ses utilisateurs les données nécessaires à on ne sait quelle action possible. C'est ce genre de méfiance concernant l'usage des données numériques relatives à nos espaces privés qui environnait la mise en œuvre contestée du logiciel bases élèves.

Un autre argument concernerait cette fois la façon dont les « ENT » transforment nos relations professionnelles. En tant qu'alternative à la discussion verbale, ce type d'outil numérique ne peut qu'inciter à remplacer la conversation vivante en face à face. Or, un tel remplacement est évidemment une perte, et conduit à l'appauvrissement de la relation à l'autre. Qu'est-ce qu'une communication sans la parole vivante de l'autre, s'incarnant dans un visage expressif ? Nous disons-nous autant par l'intermédiaire de nos écrans, que ce que nous nous disons lorsque nous nous parlons ? La généralisation et l'intensification de l'usage des « ENT » ne va-t-elle pas détruire ce qui reste de lien vivant entre les enseignants ? C'est sans nul doute d'un excès et donc d'un mauvais usage qu'il s'agit ici. Mais un

tel excès n'est-il pas inscrit d'une certaine manière dans l'outil numérique, dont la puissance d'attraction est déjà bien connue : combien le célèbre dispositif « face book » comporte-t-il aujourd'hui d'utilisateurs ? Combien de temps chacun de ces usagers passe-t-il devant son écran à communiquer ? Quel lien peut-il être tissé à l'autre, via l'écran de l'ordinateur ? Ce sera toujours un lien médiatisé, un lien indirect par conséquent. Il me semble qu'une perte du caractère direct de la communication ne peut qu'altérer la richesse du contact humain, et conduire à une certaine perte du rapport à l'autre, à un certain isolement moderne, un isolement derrière l'écran. Le paradoxe de la communication numérique est peut-être que sa généralisation isole de plus en plus les individus. Un tel isolement, sur un plan politique est évidemment du plus grand intérêt pour le pouvoir. Mais peut-être me reprochera-t-on d'aller trop loin, et de céder à mes tendances paranoïaques... Ce qui est sûr c'est que la réflexion présentée ici est loin d'être complète, et qu'elle attend, dans les prochains numéros vos contributions qui seront donc les bienvenues sur cette question.

Franck Lacrampe

QUAND DUCLAUX SE MOBILISE

Les professeurs du lycée Émile Duclaux ont eu à mener un combat significatif des nouvelles pratiques de gestion des ressources humaines du Rectorat.

L'établissement avait en effet besoin d'un apport de 4 heures d'enseignement en Lettres pour une classe de première S. Avant la rentrée, une collègue TZR en lettres a donc été nommée au lycée pour assurer cet enseignement, par arrêté rectoral. Elle a pris en charge sa classe, organisé les apprentissages, préparé les textes pour l'examen. Jusque là, tout va bien ...

Dans le même temps, le collègue d'Aurillac dans lequel cette collègue assure aussi des heures, a besoin d'un remplacement. Notre collègue accepte de l'assurer, ce qui représente pour elle 4 heures supplémentaires.

Mais cette situation ne convient pas au Rectorat : le mardi 5 octobre, elle reçoit par téléphone l'ordre de cesser d'intervenir au lycée dès le jeudi 7 octobre ! Et l'enseignement de lettres en classe de première S devrait être assuré par la professeure d'italien, en sous service. Celle-ci n'est pas formée pour enseigner les lettres et ne souhaite pas assurer cet enseignement.

Cette proposition est d'autant plus inacceptable qu'il s'agit d'une classe d'examen, dans laquelle un professeur compétent avait été nommé en début d'année. Notre collègue d'italien, néo-titulaire, a reçu cette « proposition » par téléphone, avec injonction de donner une réponse immédiate. Elle n'a pas su comment refuser dans un premier temps. Mais elle a bien précisé ensuite, par écrit qu'elle n'était pas compétente pour enseigner les lettres. Elle a d'ailleurs reçu le soutien de son IPR.

La motivation du Rectorat n'était que budgétaire : d'une part, il économisait les 4 heures supplémentaires de la collègue de lettres, d'autre part il faisait travailler une collègue en sous service dans sa discipline.

Devant cette situation inacceptable, les professeurs se sont mobilisés et ont tous signé une pétition qui a été transmise à la direction du lycée et à l'IA. Les parents d'élèves se sont aussi mobilisés : demande de rendez-vous avec le Proviseur, avec l'Inspecteur d'Académie.

Au final, une réunion des professeurs de lettres a été convoquée au lycée par l'IPR de lettres, en présence de l'Inspecteur d'Académie. Après une dernière tentative de pression sur les enseignants afin qu'ils trouvent « une solution en interne » au problème créé par le Rectorat (!), au cours de laquelle les professeurs en temps partiel ont particulièrement été visés, et après encore plusieurs jours d'atermoiements, le Rectorat est finalement revenu à la situation initiale ! La situation était de toute façon bloquée et l'équipe très soudée.

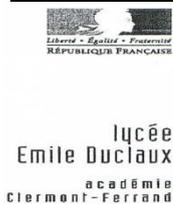
Les décrets de 1950 qui régissent les obligations de service des professeurs certifiés stipulent bien qu'un complément dans une autre discipline peut être exigé, mais ils précisent que cela doit correspondre d'une part à une nécessité de service et d'autre part aux compétences de l'enseignant. Dans notre cas, ni la première condition (une TZR ayant été nommée en septembre), ni la deuxième n'étaient réunies.

Fabrice Lallemand

MOUVEMENTS LYCEENS : LA REPRESSION POUR SEULE REPONSE

Aurillac le 14 octobre 2010

Le Proviseur



Objet : manifestation de lycéens

Chaque fois que les lycéens descendent dans la rue pour se faire entendre ils sont accusés soit d'être irresponsables, soit d'être manipulés par les adultes ; en particulier par les organisations syndicales. C'est tout simplement une forme de mépris à leur égard. Lors des mouvements sociaux contre la réforme des retraites ils ont tout

naturellement manifesté au côté des salariés. La question des retraites est intergénérationnelle, il est bien normal que les jeunes y soient sensibles. Ils sont concernés dès maintenant et non seulement en 2050 comme on veut leur faire croire. Bien entendu la CGT édu'c'ion condamne les pressions faites aux élèves dès qu'ils souhaitent manifester et s'exprimer sur leur avenir, elle est à leurs côtés pour les encadrer et éviter des débordements.

Dès le premier jour de manifestation des lycéens aurillacois le proviseur du lycée E. Duclaux a adressé un courrier aux parents d'élèves leur signifiant que « *les meneurs identifiés seront convoqués* ». L'intimidation administrative s'est mise en marche.

Le proviseur précise à juste titre que « *l'absence des élèves en cours est contraire à l'obligation d'assiduité* », Il trouve **inadmissible** que des élèves ne puissent suivre des cours. « *L'absence des élèves les empêche de recevoir les enseignements prévus dans les programmes et nécessaires tant à la formation qu'à leur réussite aux examens* » précise-t-il. Si nous sommes d'accord sur ce point nous constatons que l'Education Nationale est moins rigoureuse quand il s'agit du remplacement des professeurs absents. Dans ce cas un délai de carence de 15 jours n'inquiète personne et ne semble pas nuire à la qualité du service d'éducation ni compromettre la réussite aux examens. Notre administration s'accorde des droits et des pratiques qu'elle refuse à ses usagers.

Nous souhaiterions que Monsieur le Proviseur du lycée E. Duclaux fasse preuve de la même réactivité en cas d'absence d'un enseignant, qu'il en informe Mr le Recteur dès le 1er jour, comme il l'a fait le 14 octobre pour le mouvement des lycéens, et qu'il exige la suppléance immédiatement pour « *ne pas faire obstacle au droit à l'éducation* » de nos enfants.

Le proviseur ne trouve par contre aucun mot pour rassurer les familles quant à la protection des élèves présents en cours, certains ont pourtant reçu en classe des débris de vitres cassées. Aucune information ni aucune excuse n'a été présentée aux parents.

SI L'ABSENCE DE COURS EST INADMISSIBLE POUR UNE JOURNEE, ELLE EST ALORS INTOLERABLE POUR PLUSIEURS SEMAINES SURTOUT DE LA PART DE L'ADMINISTRATION.

Daniel Chèze

A l'heure où j'écris ces quelques lignes, la réunion d'informations syndicales du 8 décembre ne s'est pas encore tenue. Qu'aura-t-elle de particulier ? Après les exceptionnelles mobilisations unitaires contre la réforme des retraites, c'est la première manifestation concrète de la volonté de deux syndicats, le SNUIPP-FSU et le SDEN-CGT, de répondre à la demande d'une grande partie des enseignantEs et des travailleuses/eurs en général, de se concentrer sur ce qui doit nous rassembler sans nous focaliser toujours sur ce qui nous a divisé.

Alors bien sûr, il y a au niveau national, les nouvelles règles de représentativité syndicale qui inquiètent légitimement les organisations non confédérales. Au niveau local, ces règles risquent aussi de faire disparaître de certaines instances paritaires des syndicats majoritaires (la CGT interprofessionnelle) mais historiquement moins implantés dans certains secteurs (la CGT dans l'enseignement élémentaire). D'où les discussions de congrès sur d'éventuels rapprochements FSU – CGT, les demandes de syndicats (FAEN) d'intégrer la FERC-CGT... Le processus risque d'être long. Mais, en particulier dans le premier degré, l'approche des élections paritaires a accéléré la réflexion sur la composition de listes d'union au niveau départemental.

Pourquoi ?

- Pour gagner en cohérence : Ces derniers mois de fonctionnement de « l'intersyndicale » n'ont pas été exempts de tensions, de rancœurs, mais des consensus ont tout de même été trouvés et beaucoup d'actions ont pu être menées ensemble, et avec un certain plaisir dans cette proximité.
- Pour gagner en efficacité : Notre patron c'est l'Education Nationale. Son objectif constant c'est nous diviser (carrières, statuts, fonctions, représentativité...). Reprenons la main et parlons plus fort, tous ensemble.

Comment ?

- La question est plus délicate quand on la pose au niveau des structures nationales. Le débat a été abordé sous l'angle de l'histoire du syndicalisme dans notre Emancipateur n° 22 (fusion amicales / syndicats en 1920).
- Les militants de nos syndicats départementaux ont peut-être aujourd'hui la possibilité de témoigner de ce besoin d'unité en franchissant les quelques obstacles qui pourraient se lever contre le dépôt de listes intersyndicales à la rentrée 2011.

Qu'en pensez-vous ? Emparez-vous de ce débat. Peut-être y aurait-il là un moyen de réduire l'écart entre les 70 % de Français favorables aux actions syndicales et les seulement 7 % qui adhèrent aux syndicats ?

Patrick Bec

STAGE D'ACCUEIL

Le SDEN CGT organise un stage d'accueil le mardi 15 février 2011 à l'UD CGT à Aurillac. Cette formation s'adresse aux nouveaux adhérents et aussi aux non syndiqués qui souhaitant connaître le fonctionnement de notre syndicat, ses attributions, la défense collective et individuelle des collègues.

Chaque salarié a droit à 12 jours d'absence par an pour formation syndicale.

BULLETIN DE CONTACT

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Téléphone :

Souhaite - prendre contact

- me syndiquer

Coupon réponse à retourner à : SDEN CGT, 7 place de la Paix 15000 Aurillac

Mel : cgteeducation15@gmail.com

Nos conditions de travail et les conditions de scolarisation des élèves sont étroitement liées.

La suppression du samedi matin et sa conséquence des 2 heures en moins a été une catastrophe pour les enfants car il me semble que moins d'école pour les classes populaires n'est pas bon. Pourquoi? Parce que les classes favorisées ont les moyens d'accéder aux activités culturelles et sportives alors que pour les classes populaires cela semble beaucoup moins évident. Les enfants des classes populaires n'ont que les jeux vidéo, la télévision et ses programmes bêtifiant pour se distraire. Ils n'ont que très rarement accès au théâtre, à la musique, à la danse, la lecture etc... Ces activités, je l'ai constaté sont quelques parts «réservées».

Donc les 2 heures d'école en moins, et cela pour la majorité des élèves, pénalisent les enfants des classes populaires et défavorisées, et aggravent l'échec scolaire et «l'aide individualisée» ne peut, et ne pourra en aucun cas être un facteur réducteur.

Pour avoir travaillé pendant de longues années avec la semaine de 4 jours et demi (avec le mercredi matin) j'ai très bien ressenti le caractère néfaste de la réforme Darcos. Les lundis et jeudis, tous les élèves ont une matinée plus difficile car, mercredis et lundis vacants, ils passent pour beaucoup, et en particulier, ceux des classes défavorisées, la soirée du mardi devant le téléviseur ou jeux vidéo jusqu'à des heures tardives et les matinées qui suivent en montrent les effets néfastes.

Un autre paramètre est celui des programmes officiels. Ils sont vieux et rétrogrades et la réduction de 2 heures, ou plus exactement d'une demi-journée de classe, les a alourdis.

Mais mon propos ne veut pas s'enfermer dans un débat sur la semaine de 4 jours et demi, avec mercredi ou samedi matin travaillés, car ce qui me semble encore plus important comme certains le soulignent c'est la question de la pédagogie. Nous sommes chargés d'une mission en tant que fonctionnaire, celle d'instruire nos enfants.

Faut-il pour autant, organiser le formatage des enfants pour les intégrer dans la société capitaliste?

Ne devons nous pas nous interroger sur nos pratiques, pour les faire évoluer, les faire changer ? L'école aujourd'hui casse de plus en plus de mêmes et nous devons réagir fasse aux mesures réactionnaires prises par nos dirigeants et devenir des «militants de l'école populaire» pour qu'elle devienne l'école du peuple, l'école pour tous.

Mais nous devons aussi lutter pour l'amélioration de nos conditions de travail et celles des élèves en exigeant des moyens humains et financier à la hauteur de l'école publique populaire du XXIème siècle que nous voulons.

Gilles Rouchet

DECLARATION DE LA CGT A LA CONFERENCE SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Pour la CGT, les multiples facettes de la question des rythmes scolaires, la variété des niveaux auxquels cette question se pose, en font une question qui intéresse l'ensemble de la communauté. De ce point de vue la volonté du Ministre Luc Chatel d'organiser une consultation elle-même à plusieurs niveaux peut sembler constituer une initiative des plus heureuses répondant à une exigence démocratique.

En imposant sans discussion possible les récentes réformes dans l'Education Nationale le gouvernement ne s'est pas préoccupé des rythmes scolaires mais seulement de faire des économies budgétaires. Pourtant ces réformes ont des incidences importantes comme:

- la réduction de 2 heures sur l'horaire de la semaine scolaire et le passage à la semaine de quatre jours.

- la réduction d'une année de formation en lycée professionnel (bac pro en trois ans au lieu de quatre).

- la réforme de la classe de seconde générale et technologique.

La CGT, qui n'avait pas été consultée, avait pourtant dénoncé ces effets néfastes.

La CGT ne saurait accepter une décision quelconque sur les rythmes scolaires sans qu'une véritable concertation de tous les acteurs concernés soit organisée en se donnant véritablement le temps d'une réflexion approfondie. Sachant que les auditions du Comité de pilotage ont commencé fin septembre et qu'un rapport doit être remis au ministre à la mi-janvier nous pensons que cette consultation, que nous jugeons expéditive, n'est organisée que pour légitimer des décisions qui sont déjà prises.

La réflexion qui découlera de cette consultation devrait inclure:

* l'assurance qu'en termes de moyens humains (personnels formés et qualifiés), matériels et financiers, toutes les conditions soient réunies avant la date d'une éventuelle modification.

* la gratuité de l'école pour tous les enfants et, concernant le périscolaire, une participation modique en fonction des ressources des familles avec des règles établies au plan national et à terme la gratuité.

* une réflexion sur la journée et la durée de la semaine scolaire (retour à 26 heures d'enseignement pour tous les élèves de l'école élémentaire)

* une réflexion sur notre société, la place qui sera donnée à l'enfant, les interactions entre rythmes scolaires et monde du travail.

Tous ces aspects sont développés dans nombre de nos publications nationales et un prochain numéro du journal départemental de la CGT éducation « L'émancipateur » sera consacré en partie à cette question des rythmes scolaires.

D'autre part, en venant d'imposer une réforme injuste des retraites, en refusant obstinément l'ouverture d'une négociation avec les syndicats sur ce sujet, le gouvernement montre bien le peu de cas qu'il fait de nos avis, qu'ils s'expriment dans la presse, dans la rue ou dans de pseudo concertations.

C'est pourquoi la CGT ne restera pas plus longtemps à cette table ronde car nous savons que les dés sont pipés, et que désormais la voix syndicale n'a plus la moindre audience auprès du gouvernement, sur cette question comme sur d'autres. Il nous semble que Monsieur Chatel a bien retenu les leçons de stratégie politique de son collègue Woerth en matière de « consultations ».

Nous demandons donc, avant d'envisager une discussion sur ce sujet important des rythmes scolaires, l'ouverture d'une vraie négociation sur l'avenir des retraites et l'abandon de la réforme qui vient d'être votée contre l'avis de la majorité de nos concitoyens.

**LA FUSION : UN CHEQUE EN BLANC ADRESSE AU RECTORAT.
A COMBIEN LE PRIX A PAYER S'ÉLEVERA-T-IL ?**

La fusion : un chèque en blanc adressé au Rectorat. A combien le prix à payer s'élèvera-t-il ? Comment convaincre les deux conseils d'administration, respectivement celui du lycée technologique et général Jean Monnet, et celui du lycée professionnel Jean Mermoz, d'accepter la réalisation d'un projet de fusion qui avait été rejeté par ces mêmes conseils d'administration il y a à peine un an et demi ? Tel était l'objectif (et probablement aussi la mission dont M. le Recteur l'avait investi) clairement affiché par Monsieur le Proviseur, Hervé Hamonic, depuis son arrivée à la tête de ces deux établissements il y a un an, en remplacement de Mme Missègue, partie en retraite sans avoir pu réaliser cette fusion. C'est chose faite désormais, puisque le Conseil d'administration du lycée Jean Monnet ainsi que celui de Jean Mermoz ont, à une écrasante majorité dans les deux cas, répondu oui à la question de la fusion qui leur était posée pour la troisième fois. La récurrence de cette question, à laquelle, par deux fois déjà, les Conseils d'administration des deux établissements avaient répondu négativement, interroge bien sûr sur la validité démocratique de la démarche consistant à remettre en débat une question qui avait déjà été tranchée. C'est d'abord le problème de légitimité de ce vote que nous voudrions poser.

A-t-on le droit, tout du moins au sein d'une communauté dont le mode de fonctionnement prétend être de nature démocratique, de reposer à quelques mois d'intervalles, une même question, laquelle a pourtant déjà reçu une réponse claire par deux fois ? Le vote approuvant la fusion des deux établissements annule les deux votes antérieurs, alors que ces derniers avaient pourtant une dignité démocratique que personne n'a contestée. Pourquoi alors ne pas respecter cette expression démocratique antérieure, et choisir de reposer la même question une fois encore ? Le projet est le même, même si la façon de le défendre a sans aucun doute été modifiée, nous y reviendrons plus loin. On arguera du fait même du retournement des conseils d'administration, que la volonté générale n'était plus la même, et qu'il fallait justement la consulter à nouveau, pour qu'elle puisse s'exprimer une nouvelle fois. On arguera encore que le positionnement démocratique d'une communauté à un moment donné ne doit pas l'emprisonner pour toujours dans la position qu'elle a pu adopter, et qu'elle reste libre de la modifier. Peut-être qu'un aspect du fonctionnement démocratique d'un groupe consiste en effet dans cette liberté de changer d'opinion. C'est même probable. La volonté générale peut se déterminer différemment à deux moments du temps, et si on la respecte, il faut lui reconnaître ce droit de modifier ses prises de position. C'est pourquoi reposer la question de la fusion était bel et bien conforme au principe de fonctionnement démocratique. Le fondement de sa légitimité démocratique réside dans le fait que, dans une communauté dont le mode de fonctionnement est démocratique, on peut toujours consulter la volonté générale à propos de questions sur lesquelles elle s'est déjà prononcée. Il y a là un principe, c'est-à-dire une règle qui ne connaît aucune exception. Monsieur Hamonic, aurait tout à fait pu, dans l'hypothèse d'un échec cette fois-ci, reposer encore sa question. Mais, si l'on pose ce principe, il faut alors admettre que cette question, quel que soit le sort qui lui a été réservé cette fois-ci, peut encore être posée, et la volonté générale être encore consultée, dès le prochain conseil d'administration. Or, ce ne sera pas le cas. Cette possibilité est totalement exclue. Reposer la question de la fusion, maintenant que la fusion a été acceptée, est impossible, alors qu'il était possible de la reposer tant qu'elle était refusée. Si la possibilité de la reposer s'inscrivait bel et bien dans le cadre d'un fonctionnement démocratique, l'impossibilité de la reposer est de toute évidence un préjudice porté à ce même fonctionnement démocratique. Désormais, la communauté éducative fusionnée est prisonnière de la décision qu'elle a prise en ce début d'année scolaire 2010. On peut considérer de ce point de vue que cette fusion est, sur le plan des principes démocratiques de fonctionnement de l'établissement une très regrettable régression. La communauté éducative a perdu une part de sa liberté dans la décision qu'elle vient de prendre.

Une autre interrogation concerne le retournement même des deux conseils d'administration. Même si les modalités rhétoriques de présentation du projet ont changé, le projet en lui-même était bien le même. Pourquoi, alors qu'il fut jadis rejeté, a-t-il été voulu, aussi massivement ? Il y a d'abord évidemment le changement de personnes. Les représentants ne sont pas exactement les mêmes : de

nouveaux représentants de parents d'élèves, de nouveaux représentants d'élèves, un nouveau Proviseur. Renouvellement aussi de l'argumentation, qui mettait en avant, cette fois-ci, de la part de la Direction, l'idée d'une « adaptation devenue nécessaire au monde moderne ». Quoique flou, le slogan semble avoir séduit. Certes pas les enseignants qui, unanimement, ont persisté dans leur refus et sont demeurés bêtement polarisés sur une position régressiste, alors que soufflait le vent du progrès, inquiets qu'ils étaient pour la pérennité de leurs emplois. Leurs inquiétudes n'ont rien pesé. Mais cette fusion demeure paradoxale : votée sans les voix des enseignants, sa mise en œuvre ne pourra pourtant pas se faire sans leur collaboration. Une telle réforme, aussi importante, pourra-t-elle avoir lieu dans de bonnes conditions et fallait-il l'imposer aux enseignants des deux établissements ?

Franck Lacrampe

COMPRENNE QUI POURRA !!!

Souhaitant travailler un peu moins cette année, j'ai demandé un temps partiel que j'ai obtenu. Mais je m'interroge : avec un emploi du temps à 16H pourquoi ai-je *une* classe de plus et *deux* niveaux de plus que ma collègue qui enseigne la même matière pour 18H+ 1H !

J'enseigne l'anglais à 8 classes à raison de 2h par semaine et par classe :(CAP 1^{ère} année et 2^{ème} année, 3DP6, 2 secondes Bac pro, 2 terminales Bac pro, et une classe de Cippa) soit 6 niveaux et aucune classe dédoublée, même pas une heure pour les 3DP6.

Pour cette classe j'avais demandé d'avoir les élèves au moins une fois en groupe pour pouvoir travailler l'oral et aider les plus en difficultés car les 3DP6 sont, il faut bien le reconnaître, constituées d'un regroupement d'élèves pour qui l'enseignement général pose problème. D'autre part cette classe (23 élèves) est très agitée et pose des problèmes de comportement..! Auparavant nous avions au moins une heure dédoublée, voire 2. Et bien cette année je dois me contenter des 3H classe entière car on m'a bien fait comprendre que si j'avais accepté de faire des heures sup j'aurais pu avoir un dédoublement !

On fait donc bien peu cas de l'intérêt des élèves, et quant à celui de l'enseignant on ne s'en soucie guère ! On parle d'améliorer l'enseignement des langues, sachant que le nouveau Bac 3 ans porte essentiellement sur la pratique de l'oral, comment peut-on arriver à préparer des élèves au niveau A2 et B1 dans de telle condition ?

Quel est l'intérêt de demander un 90% pour avoir plus de niveaux, de classes, donc d'élèves, de préparations, de corrections et de conseils de classes ?

C'est « travailler plus pour gagner moins » ! Et bien pire encore.

Quelle est la politique du Chef d'Etablissement ? Pourquoi avoir accepté ma demande s'il ne pouvait pas la satisfaire ?

D.Deberle

Pour en savoir plus

Site fédéral :

www.ferc.cgt.fr

Site national :

www.unsen.cgt.fr

Site régional :

<http://ursencgt.free.fr>

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus

« Un día vendrá mi suerte » : c'est ce que je me disais afin d'atteindre le concours du CAPES d'espagnol. La chance a fini par arriver ; enfin... oui et non. Je fais partie de la nouvelle vague des professeurs stagiaires que l'on jette dans l'arène sans quasiment aucune formation. C'est-à-dire que je m'occupe de six classes dont trois niveaux différents (Secondes, Premières et Terminales) durant seize heures par semaine ; les deux autres heures restantes étant réservées au temps passé avec ma tutrice. Le travail a été progressif car pendant deux mois (Septembre- Octobre), je n'avais à charge que trois classes ; ce qui incluait des réunions régulières avec la professeur TZR qui dirigeait pendant ce temps les trois autres classes afin de prendre le relais dans les meilleures conditions. Ces entrevues étaient absolument nécessaires pour la progression des cours. Une fois par semaine, je me rendais à l'IUFM de Clermont-Ferrand pour les cours de formation où je retrouvais les autres stagiaires. Ces réunions hebdomadaires m'ont permis d'approfondir les méthodes au niveau de la pédagogie mais surtout d'échanger avec les autres personnes qui étaient dans le même cas que moi. J'ai eu l'impression qu'une solidarité naissait au sein de notre petit groupe. « Mes » inquiétudes étaient désormais « nos » inquiétudes. Je regrette que ces séances aient pris fin car cela nous permettait de sortir du cadre scolaire et de faire le point avec les autres collègues. Actuellement, l'échange avec les autres est ce qui me fait le plus défaut. Ainsi, aujourd'hui, je m'occupe de six classes ; le relais avec les nouveaux élèves a été un peu difficile car j'apprends encore à faire leur connaissance. De plus, ils ont été habitués à travailler selon la méthode de mon ancienne collègue donc un travail d'adaptation est en cours. Mais ma plus grande difficulté réside dans la gestion du temps, car en dehors des heures passées avec les élèves, il faut consacrer beaucoup de temps à la recherche des documents, mais également avec le professeur tuteur qui est là pour me conseiller dans la préparation des cours, au suivi des classes, aux diverses réunions et à la correction des copies. Ainsi, je découvre qu'être professeur est un long travail de construction mais qui aboutit à de bons résultats. La « suerte » est finalement présente car, malgré les conditions difficiles, je déguste ma victoire.

Doriane Pons

La soupe populaire de la CASDEN

C'était un mardi matin, à la pause de dix heures. En pleine semaine de travail, nous savions - cela avait été annoncé - que le rituel mystérieux de la CASDEN allait se reproduire. Dans l'Education Nationale, c'est devenu une tradition : une représentante de l'établissement financier vient vendre sa soupe. Ce démarchage est attendu par les collègues : ce sera l'occasion de partager un *moment convivial*. Traduction : "Elle se ramène à chaque fois avec des boissons et des viennoiseries, on va s'en mettre plein la lampe pour pas un rond". Sans compter les nombreux cadeaux à deux sous qu'elle distribue généreusement : stylos, bloc notes, calendriers. Sa soupe, elle ne la vend pas au premier abord, elle la donne : c'est une soupe populaire, comme - paraît-il - la banque qu'elle représente. Nous entrons dans la salle des professeurs : une femme est au bout de la table, elle est apprêtée, souriante, chaleureuse. Nous ne sommes pas

n'importe qui, c'est qu'on vient nous démarcher à domicile ! Elle a disposé, sur une partie de la table ses offrandes de victuailles, toute la bibeloterie estampillée CASDEN, des brochures et des présentoirs enjoignant les fonctionnaires aux salaires garantis de rejoindre le grand capital. Mais surtout, il y a, comme chaque année, le grand jeu ! Eh ! oui ! remplissez bien vos bulletins, il y a des cadeaux à gagner ! C'est vrai que le pain ne suffit pas, il faut aussi les jeux. *Panum et circenses*. Et puis, comment faire le lien entre ce petit déjeuner convivial et la "phynance" ? Le jeu et le questionnaire vont permettre de présenter les produits bancaires, ils ont bien cogité les marketingneurs, ils sont forts !

Pauvre femme. Pourquoi pauvre femme ? Parce qu'elle s'est vendue plus ou moins consciemment ? Elle ne fait que son métier et il faut bien vivre ! Parce qu'elle vient les bras chargés de présents rappelant furieusement la verroterie qui

éblouissait les autochtones lors des conquêtes coloniales ? Vous ne connaissez rien ! On appelle ça des cadeaux d'entreprise. Parce qu'elle se sert du lien social d'un petit déjeuner, mais aussi d'une vague tradition corporatiste aujourd'hui vidée de son sens pour essayer d'attirer des clients ? C'est la loi du marché, ce sont les techniques commerciales d'aujourd'hui, il faut vivre avec son temps mon petit. En plus, ce n'est pas à nous de cracher dans la soupe ! Dans la salle des profs, ce ne sont que sourires, la conversation roule sur tout et rien, l'ambiance est détendue, dehors les intempéries peuvent bien se déchaîner ; même le chef d'établissement est de la partie. Quelques-uns remplissent les bulletins de la tombola, parce qu'elle est gentille la dame de la CASDEN, et puis, sait-on jamais, on pourrait peut-être gagner quelque chose ... Et aussi, la tradition, c'est la tradition.

Sur quoi repose-t-elle cette tradition ? La CASDEN, à l'image de la MAIF, de la CAMIF ou de la MGEN sont à l'origine des structures financières d'entraide au sein d'une corporation : les instituteurs d'abord, puis tout le corps enseignant. Ces associations n'avaient aucun objectif d'une quelconque profitabilité, ils étaient à but non lucratifs. Ainsi, nous enseignants, population censée être plus responsable nous cotiserons à la même assurance automobile car nous avons moins d'accidents que la moyenne des conducteurs, de ce fait nos tarifs seront intéressants et nos garanties maximales. Même chose pour la mutuelle, pour l'achat groupé par correspondance et enfin, même chose pour la banque où notre statut suppose une capacité à économiser, mais aussi à emprunter, supérieure à la moyenne du marché, ce qui ne manquera pas de nous valoir quelques faveurs.

C'est ce merveilleux idéal, né des expériences de coopératives et d'autogestion de la fin du XIXe qui perdure encore dans notre vision de ces organismes, même si la limitation des bénéficiaires à un club fermé d'une profession supposée privilégiée peut commencer à gêner aux entournures. Le problème c'est qu'insidieusement, progressivement, au fil des décennies,

lentement emportées par les courants de dérégularisation, de financiarisation de notre économie, nos coopératives bien sympathiques se sont transformées : elles se sont ouvertes aux règles des entreprises du marché. La MGEN a mélangé son capital avec celui de banques privées aux griffes acérées, la MAIF a multiplié les produits d'assurance jusqu'à l'overdose pour segmenter toujours plus son marché et a adopté des techniques de vente de ses contrats dignes des plus requins organismes financiers ; la CASDEN est adossée à des banques populaires qui ne le sont plus du tout. A trop vouloir jouer aux 3 Suisses des fonctionnaires, ce que l'on Redoute même à Roubaix, s'est produit : la Camif est liquidée, laminée par les concurrents dont elle avait emprunté les oripeaux. Ces mutuelles, ces associations, ont désormais des objectifs similaires à ceux des groupes dont des actionnaires attendent des dividendes et des bénéfices toujours plus importants. Les "sociétaires" ne sont plus que des consommateurs comme les autres - tout le contraire de ce que nous rabâchent leurs encarts publicitaires. Pire même, ces sociétés à visage faussement mutualiste, coopératif se révèlent être les chevaux de Troie des systèmes de protection sociale (retraite, maladie), ils sont la voie de privatisation que beaucoup d'entre nous guettent ailleurs.

En ce mardi matin, contemplant ces enseignants qui se ruaient sur les gobelets de boissons gazeuses et les gras croissants, je ne savais pas s'il fallait se réjouir ou se désespérer de ce qu'allait être l'issue du spectacle. En effet, dès que la sonnerie retentit, la nuée d'oiseaux s'envola, retournant bien vite à ses cours et abandonnant cette pauvre femme au milieu des gobelets à moitié vides, de sa boîte de tombola et des miettes, sans qu'on aborde une seule fois le sort des produits financiers qu'elle proposait. Alors ? Sagesse de la foule qui se méfie des colporteurs ou victoire de la loi de la jungle consumériste ? Ni l'un ni l'autre ne devraient nous réjouir.

Alexandre FOUCHER

Tout au long de l'année 2009 2010 nous avons évoqué, 90^{ème} anniversaire oblige, le premier numéro de *l'Emancipateur* paru en décembre 1919 et dont un exemplaire est conservé dans les archives de l'Institut d'Histoire Sociale animé par Serge Mazières à l'UD CGT du Cantal.

Dans son éditorial, Anne Bizeau, pionnière du syndicalisme des institutrices/teurs du Cantal, proposait à ses collègues de participer à la rédaction de cet « organe de combat et d'éducation » : - « Taillez vos plumes ! (...) les jeunes (...) les féministes (...) les artistes, les poètes et les littérateurs (...) les meurtris de la guerre (...) les éducateurs avertis ! Faites-nous bénéficier du fruit de votre bonne expérience, de vos recherches et de vos trouvailles personnelles. Suggérez-nous de nouvelles idées, pour nous donner le plaisir de partir à la découverte... Notre tâche est si complexe que nous ne serons jamais trop en éveil (...). »

Lors du dernier congrès du SDEN nous avons relu et adopté certains articles des statuts de ce premier « Syndicat des Membres de l'Enseignement Laïc du département du Cantal », affilié à la CGT et à la Bourse du Travail d'Aurillac. L'article 3 précisait les buts du syndicat :

« 1- Poursuivre l'amélioration de la situation matérielle et morale de ses membres.

2- Travailler à leur perfectionnement professionnel. »

Aujourd'hui les écoles normales ont vécu, l'IUFM va fermer, la formation initiale s'éteint, le plan de formation continue tient sur un tiers de page, les mouvements pédagogiques ont de plus en plus de mal à survivre (suppression des mis à disposition, des aides financières, faillites des éditeurs, individualisme des chercheurs et des praticiens...).

Le syndicalisme et même avant lui l'amicalisme, ont dès leurs débuts joué un rôle majeur dans l'évolution de la pédagogie, dans la formation des maîtres pour l'émancipation du Peuple. Leurs objectifs dans ce domaine comme dans bien d'autres, étaient sensiblement différents de ceux des ministères représentant plutôt les intérêts de la bourgeoisie dominante. Les rédacteurs de *l'Emancipateur* des années vingt se référaient souvent à la revue nationale des syndicats, *l'Ecole Emancipée*. Celle-ci était divisée en quatre parties : vie sociale et vie corporative bien sûr mais aussi vie pédagogique et vie scolaire. Ces deux dernières ont assuré le succès et la longévité exceptionnelle¹ de cette revue révolutionnaire. Les bulletins nationaux, et quelquefois départementaux, des syndicats de la FEN à l'époque de l'autonomie avaient aussi leur partie pédagogique. Les plus anciens se souviennent certainement avec nostalgie de l'encart de *l'Ecole Libératrice* à la rédaction duquel nombre d'enseignants du primaire, et même des Cantalous, participaient activement. C'est encore une mine d'idées, de références.

Georges Yvetot² dénonce dans *l'Ecole Emancipée* du 28 janvier 1911 « les programmes astreignants, tyranniques et abêtissants » et veut former des hommes libres et non des esclaves, ce qui signifie « baser la pédagogie sur l'étude expérimentale des phénomènes physiologiques et psychologiques chez l'enfant. »

L'E.E. va proposer un contre-enseignement qui va jaillir directement des maîtres d'école qui, confrontant leurs expériences, s'inspirant des précurseurs du 19^{ème}, des éducateurs libertaires, du dictionnaire de Ferdinand Buisson, munis de quelques rudiments de psychologie puisés chez Binet, amoureux de leur métier et des enfants, vont élaborer, dans l'école primaire, au sein même de l'école populaire, la pédagogie moderne. - écrit Thierry Flammant³.

¹ Publiée encore aujourd'hui sous le titre *L'émancipation syndicale et pédagogique*.

² Rédacteur en chef de *La Voix du Peuple*, organe de la CGT, en 1909.

³ In *L'école Emancipée, une contre culture de la belle époque*, éditions Les Monédières.

Toujours en 1911, Jean Paysan, constatant le « gavage des cerveaux » pour obtenir le Certificat propose de :

«- réduire l'importance de l'orthographe (cf les tentatives d'écriture en **ortografe** simplifiée).

- privilégier les questions d'intelligence, l'observation et la réflexion des enfants contre les clichés moralistes en rédaction, histoire et géographie.

- favoriser l'analyse des idées et le sens du texte en lecture par rapport à la grammaire. »

C'est dans la partie vie scolaire que les instituteurs syndicalistes passaient à l' « action directe » : le mathématicien Charles-Ange Laisant, Jean et Josette Cornec, M-T. Laurin, Elie Reygnier (qui popularisa les tableaux géographiques de Vidal et Lablache), Louis et Gabrielle Bouet, Marie Guillot, Alfred Salabelle, Georges Lapierre, Louis Lafosse (et ses leçons de choses), Camille Lhuissier (et l'histoire « locale »), J. Raffin... et bien sûr Célestin Freinet qui publia là ses premières « leçons » dès 1922.

Ces questions sont plus que jamais d'actualité. Et si, à l'image des quelques collègues de l'ICEM réunis à Lascelles début novembre, nous ré-investissons le terrain pédagogique ? Les moyens modernes de communication nous permettent d'échanger pratiques de classe, projets... à grande échelle. Mais le point de vue global du syndicalisme pourrait ouvrir encore de nouveaux horizons. A suivre...

Patrick Bec

DROITS DE L'HOMME¹

Pamens ! França e lo sià president Sarkozy aguèron de vena. Lo president chinès, quand z-es vengut oficialament vès Paris, donèt pas son vejaire subre les dreits de l'òme. Nicolas lo Petiòt foguèt pas obligat de justificar l'actitud de l'Estat Francès contra les Ròms recatats de l'est de Euròpa dins de barris de baracas o de tendas.

Aguèt pas tanpauc a bailar sas mechantas rasons de los mesclar amb lo « monde del viatge ». Guelses, ciutadans francèses e per una bèla part barrutaires, supòrtan coma d'autres e benlèu un bocin mai, la crisa economica, sociala e culturala. Aquelses, de mai en mai nombros, son condemnats a una precaritat granda dins lo viatge, per manca d'airals de passatge o de vida prevists dempuèi la lèi Besson. Basta que lo Hu Jintao podiá pas charchar de piaus al govèrn francès, que pratique la meteissa politica per charjar l'ase estrangèir,

caraco o simplement desaparèir. Que las dretas finta e eiretèira de Petain piquèsson de las mans 'tapa pas degun, mas espèra que les Francèses se laisserán pas pargar dins aquelas vergonhas.



Le Canard Enchaîné (18/8/2010)

Lo Patric

Dernière minute :

Nous venons d'apprendre le décès de notre camarade retraité Clément Besombes.

C'était un militant politique et syndical de la première heure et un ardent défenseur de la culture occitane.

Nous présentons nos condoléances à sa famille

Pour seulement 3 €, vous pouvez lire le dernier essai de Stéphane Hessel, publié par *Indigène éditions*. Résistant, co-rédacteur de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en 1948, ambassadeur de France..., il a 93 ans et vous l'avez peut-être entendu sur Inter ou vu à la télévision. Il nous alerte, encore une fois (extrait de la première page) : « Il nous appartient de veiller à ce que notre société reste une société dont nous soyons fiers : pas cette société des sans-papiers, des expulsions, des soupçons à l'égard des immigrés, pas cette société où l'on remet en cause les retraites, les acquis de la Sécurité sociale, pas cette société où les médias sont entre les mains des nantis, toutes choses que nous aurions refusé de cautionner si nous avions été les véritables héritiers du Conseil National de la Résistance. »

P.B.

Histoire sociale 75^{ème} anniversaire du Front Populaire

LES PREMIERS CONGES PAYES ILLUSTRÉS

PAR LES LYCEENS ET LES COLLEGIENS DU CANTAL

Premier volet d'un projet de célébration du 75^{ème} anniversaire du Front Populaire mis sur pied par l'Institut CGT d'Histoire Sociale du Cantal, un concours d'expression graphique sur le thème des premiers congés en août 36, est ouvert aux collégiens et lycéens cantaliens. Le règlement vient d'être adressé aux chefs d'Etablissements. Le concours sera clôturé le 18 février 2011. Les œuvres individuelles seront examinées par un jury avant d'être exposées dans les salles des Ecuries à Aurillac du 19 avril 2011, date du vernissage au 20 juin 2011, aux côtés d'une exposition nationale de l'Institut CGT d'Histoire Sociale, d'une exposition de la Ligue de l'Enseignement portant sur les conquêtes du Front Populaire et d'une réalisation départementale conçue avec les Archives Départementales et le musée d'Art et d'Archéologie d'Aurillac.

L'été 36, consacre les premiers congés payés, la bicyclette retrouve ses origines dans le cadre des loisirs, le tandem devient un véritable symbole, le train assorti du billet populaire, favorise les voyages et les séjours.

Pour le poète, Paul Géraudy, *"la naissance de la civilisation des loisirs, représente ce que le premier tiers du XXème siècle aura le mieux réussi, ce bonheur, cette allégresse, ces plaisirs que nous dispensent la mer et la montagne..."*.

Organisé en partenariat avec l'Education Nationale, la ville d'Aurillac et les Archives Départementales, le concours doit permettre aux jeunes scolaires de s'exprimer sur une des pages majeures de l'histoire sociale du XXème siècle, ô combien exaltante.

Serge MAZIERES.

